

Décision n°2025- 008-IA du 24 février 2025

Relative à la composition du comité social d'administration de l'Institut Agro, de la formation spécialisée du comité et des formations spécialisées des écoles de l'Institut Agro

La directrice générale de l'Institut Agro,

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 ;

Vu les désignations faites par les organisations syndicales siégeant au comité social d'administration de l'Institut Agro ;

Vu les démissions de Lysiane Lambert-Beaulieu, Marie-Hélène Vergote, Assimine Ahamada, Gilles Follea, Gwenola Le Roy.

DECIDE

Article 1

La composition du comité social d'administration de l'Institut Agro est modifiée comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
- La directrice générale de l'Institut Agro ou son représentant, présidente ;
- La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentant du personnel

ELAN COMMUN	
LEPICIER Denis	Titulaire
KANDLER Jana	Titulaire
LE DIAGON Yann	Titulaire
BOURGEOIS Patrick	Titulaire
PEDULLA Martine	Titulaire
CHAFFOTTE Didier	Suppléant
AUMASSON Géraldine	Suppléant
DUPRE Franck	Suppléant
LAIDIN Catherine	Suppléant
DEGRANGE Béatrice	Suppléant

CFDT	
DEPALLE Eliane	Titulaire
ROUSTAING Eric	Titulaire
LE BRIS Gil	Titulaire
ROLAND Bernard	Titulaire
ROUX Nathalie	Suppléant
GHORZI Fatna	Suppléant
VANDENKOORNHUYSE Christine	Suppléant
HUSSON Catherine	Suppléant

FO	
HEUZE Christine	Titulaire
BUGAJNY Nelly	Suppléant

Article 2

La formation spécialisée du comité social d'administration de l'Institut Agro est présidée par la présidente du comité social d'administration de l'Institut Agro.

La composition des membres élus est modifiée comme suit :

ELAN COMMUN	
AUMASSON Géraldine	Titulaire
DEGRANGE Béatrice	Titulaire
PEDULLA Martine	Titulaire
LAIDIN Catherine	Titulaire
DUPRE Franck	Titulaire
OLLE Didier	Suppléant
CHAFFOTTE Didier	Suppléant
VERGOTE Marie-Hélène	Suppléant
LE DIAGON Yann	Suppléant
LE BOURG Nicolas	Suppléant

CFDT	
LE BRIS Gil	Titulaire
ROUSTAING Eric	Titulaire
GHORZI Fatna	Titulaire
ROLAND Bernard	Titulaire
ROUX Nathalie	Suppléant
GAUDRY Alexandre	Suppléant
BAUER Marie-Odile	Suppléant
IENGO Thierry	Suppléant

FO	
BOURDAIS François	Titulaire
Siège à pourvoir	Suppléant

Article 3

La formation spécialisée de l'Institut Agro Dijon est présidée par le directeur de l'Institut Agro Dijon ou son représentant.

La composition des membres élus est modifiée comme suit :

CFDT	
BAUER Marie-Odile	Titulaire
COLIN Marie	Titulaire
HUSSON Catherine	Titulaire
COFIN Arnaud	Titulaire
DAGUSE Yves	Suppléant
GAUDRY Alexandre	Suppléant
GHORZI Fatna	Suppléant
Siège à pourvoir	Suppléant

ELAN COMMUN	
MASSON Claire	Titulaire
MOREAU Nadine	Titulaire
BONDOUX Sabrina	Titulaire
LEPICIER Denis	Suppléant
CHAFFOTTE Didier	Suppléant
DEGRANGE Béatrice	Suppléant

Article 4

La formation spécialisée de l'Institut Agro Montpellier est présidée par la directrice de l'Institut Agro Montpellier ou son représentant.

La composition des membres élus est modifiée comme suit :

CFDT	
LE BRIS Gil	Titulaire
IENGO Thierry	Suppléant

ELAN COMMUN	
Siège à pourvoir	Titulaire
DUPRE Franck	Titulaire
LE BOURG Nicolas	Titulaire
Siège à pourvoir	Titulaire
PEDULLA Martine	Titulaire
PUJO Patricia	Titulaire
LALLEMAND Patrice	Suppléant
BALDY Annie	Suppléant
DEVAUX Nicolas	Suppléant
Siège à pourvoir	Suppléant
AMRANI Hamid	Suppléant
Siège à pourvoir	Suppléant

Article 5

La formation spécialisée de l'Institut Agro Rennes-Angers est présidée par la directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ou son représentant.

La composition des membres élus est modifiée comme suit :

CFDT	
VANDENKOORNHUYSE Christine	Titulaire
AHAMADA Assimine	Titulaire
ROLAND Bernard	Suppléant
ROUSTAING Eric	Suppléant

FO	
BOURDAIS François	Titulaire
COCHET Marie-Françoise	Titulaire
GERMAIN Coralie	Titulaire
BUJACIC Stéphane	Suppléant
NEDELEC Morgane	Suppléant
BOULIER-MONTHEAN Nathalie	Suppléant

ELAN COMMUN	
LE DIAGON Yann	Titulaire
COURAUD Sylvain	Titulaire
LAIDIN Catherine	Suppléant
FOUAD Youssef	Suppléant

Article 6

Le mandat des représentants du personnel, titulaires et suppléants, entre en vigueur dès publication sur le site internet de l'Institut Agro de la présente décision.

La directrice générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie Wack